



Carte consulaire, une soit disons enquête.

Par **Brahim57**, le 14/11/2010 à 17:34

Bonjour,

Voilà j'ai un petit soucis avec un consulat Algérien en France.

Ayant a une époque été inscrit sur les papier de mes parents (étant mineur), je n'ai pas été depuis en Algérie donc je ne voyais pas l'intérêt de faire mes papier Algériens jusqu'au jour ou j'ai décidé de me marier.

Me rendant au consulat en question, je présente la carte consulaire de mon père car inscrit là bas depuis toujours et les document demandé, l'agent consulaire me dit que ma futur carte consulaire ne peut pas être faite le jour même car une enquête doit être faite pour voir si je ne suis pas inscrit dans un autre consulat de France.(chose complètement absurde) Je veut bien si aucun membre de famille n'était inscrit mais moi j'ai mon père ma mère frères et sœurs inscrite là bas donc je ne comprend pas.

Si quelqu'un aurait des infos ça serai pour moi un grand soulagement.

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le 14/11/2010 à 18:17

C'est normal, puisque vous êtes majeur, vous avez pu vivre ailleurs, vous avez donc pu vous inscrire sur un autre consulat.

Par **Brahim57**, le 14/11/2010 à 21:56

Merci pour votre réponse mais je n'ai jamais entendu parler d'enquete.

Enfin...